

Réglementation

Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Newsletter n°2 - Pêchez en Anjou Avril 2022

Samedi 30 avril - ouverture de la pêche du brochet et du sandre

Le dernier samedi d'avril est sans doute la date la plus attendue par une grande partie des 34 000 pêcheurs du département.

Ce samedi 30 avril 2022 sonnera l'ouverture de la pêche du brochet et du sandre sur les rivières et plans d'eau de seconde catégorie du département. Cette date est fixée au niveau national par décret.

La période de reproduction du brochet se déroulant durant les mois de février et mars, la pêche du mythique prédateur peut de nouveau s'exercer.

Le département de Maine-et-Loire dispose d'un réseau hydrographique important offrant l'embarras du choix à ses adhérents pour tenter de séduire «Maître Esox». Que vous soyez un pratiquant aux leurres, aux vifs, du bord, en bateau, en float tube ou en kayak, le département offre un large choix de cours d'eau (Loire, Maine, Sarthe, Loir, Mayenne, Oudon, Thouet, Evre, etc.) ainsi que plus de 500 hectares de plans d'eau.

Retardée l'an passé de trois semaines, l'ouverture de la pêche du sandre ouvrira en même temps que celle du brochet pour l'année 2022 (voir article ci-dessous).

QUELQUES RAPPELS REGLEMENTAIRES

Il sera donc possible de pêcher le brochet, le sandre, la perche ou le silure à partir de ce samedi 30 avril à l'aide de leurres ou de vifs. ·Tailles de capture et quotas

Attention aux différentes tailles de capture pour les poissons suivants :

ightarrow Brochet : 60 cm ightarrow Sandre : 50 cm

 \rightarrow Black-bass : 40 cm

Quota carnassiers

Un décret paru au Journal Officiel du 9 avril 2016 fixe le nombre de captures autorisées de sandres, brochets et black-bass, par pêcheur et par jour. Chaque pêcheur est désormais limité à 3 carnassiers (dont deux brochets maximum).

· Horaires légaux

Comme les années passées, la pêche est possible une demi-heure avant le lever de soleil et une demi-heure après le coucher de soleil (sauf pour la pêche de la carpe de nuit). Pour ce samedi 30 avril, la pêche sera possible à partir de 6h17.

PÊCHER EN RÈGLE

Pêcher en règle, c'est préserver la biodiversité des milieux. La pêche de loisir est une pratique réglementée. Une carte de pêche est indispensable pour pratiquer ce loisir. Elle est d'ailleurs demandée lors des contrôles effectués par les gardes-pêche particuliers tout au long de l'année. Pour plus d'infos réglementaires, n'hésitez pas à consulter le site Internet de la Fédération www.fedepeche49.fr.

Réglementation

Une date d'ouverture modifiée pour le sandre - Pourquoi?

Initialement retardée de quelques semaines en 2021, l'ouverture du sandre se déroulera en même temps que celle du brochet cette année (samedi 30 avril). Durant l'automne précédent la nouvelle année, une commission technique réunit plusieurs acteurs (Direction Départementale des Territoires, Office Français de la Biodiversité, pêche professionnelle, Fédération Départementale de pêche, etc.) afin d'évoquer différents sujets : dates d'ouverture et de fermeture, parcours de carpe de nuit, réserves de pêche, etc.

Durant cette commission, il a été demandé d'avoir une harmonisation des dates d'ouverture de la pêche du brochet et du sandre par les services de l'État. Un décret régit la date d'ouverture du brochet à l'échelle nationale au dernier samedi d'avril et il n'est donc pas possible de décaler cette date d'ouverture. Par conséquent, l'ouverture de la pêche du sandre devait se dérouler au même moment.

Le sandre a commencé sa reproduction dans le département depuis la deuxième quinzaine de mars (après observation de certains secteurs

de reproduction les plus précoces) et peut s'étaler jusqu'au mois de mai. Il faut savoir que le sandre est vulnérable durant cette période et qu'il est facile de le capturer. En effet, le mâle protège son nid et le défend en attaquant toutes les proies menaçantes. Un poisson pêché sur un nid, c'est quasiment sûr et certain que la reproduction de l'année sera perdue.



La Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique invite ses pêcheurs à respecter les zones de réserves de pêche spécifiques interdisant toutes techniques de pêche du 1er mars au 31 mai inclus. Ces zones sont consultables sur www.fedepeche49.fr. Il est également possible de voir des poissons en reproduction dans certaines zones non matérialisées et invite ses pêcheurs à laisser les poissons tranquilles durant cette période.

Un nouveau Conseil d'Administration à la Fédération

Le samedi 26 mars dernier, se déroulait l'Assemblée Générale de la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique. Cette Assemblée réunissait 35 des 38 AAPPMA du département ainsi que l'ADAPAEF (Association Départementale Agréée des Pêcheurs Amateurs aux Engins et aux Filets).

Cette date était importante car les élections du Nouveau Conseil d'Administration de la Fédération pour le mandat 2022-2027 étaient organisées. Quinze candidats (8 sortants et 7 nouveaux) ont proposé leurs candidatures pour intégrer le Conseil d'Administration durant les 5 ans à venir (15 places étaient à pourvoir).

Sous le contrôle d'un représentant de la Direction Départementale des Territoires de Maine-et-Loire, les associations de pêche ont pu voter pour les candidats de leur choix. Sans surprise, les 15 candidats ont donc intégré le nouveau Conseil d'Administration de la Fédération ainsi que le Président de l'ADAPAEF (élu de droit).

Le lundi 28 mars au soir, lors d'un premier Conseil d'Administration de la Fédération, les nouveaux élus ont procédé à la composition du nouveau bureau. Voici les résultats :

- → Président : Bernard MERLIN (AAPPMA La Perche Trélazéenne)
- → Vice-Président : Yves ROUVRAY (AAPPMA Le Scion Florentais)
- → Vice-Président : Julien TERNUS (AAPPMA Les Boërs Durtalois)
- → Vice-Président : Armel SALES (AAPPMA Le Roseau Saumurois)
- → Trésorier : Félix DURAND (AAPPMA Les Chevaliers de la Moine)
- ightarrow Secrétaire : Véronique ROBILLARD (AAPPMA La Perche Trélazéenne)

- → Membre du CA : André MARCHAND (AAPPMA Ablette Angevine)
- ightarrow Membre du CA : Philippe BAUDOUIN (AAPPMA Les Pêcheurs du Loir)
- ightarrow Membre du CA : Bernard BOUTEILLER (AAPPMA Les Gardons de la Jaille)
- ightarrow Membre du CA : Thomas DESRIEUX (AAPPMA Les Pêcheurs du Loir)
- → Membre du CA : Jérôme FLOT (AAPPMA Les Brochets de la Sarthe)
- → Membre du CA : Marc GARNIER (AAPPMA Les Martins-Pêcheurs Montreuillais et Douessins)
- ightarrow Membre du CA : Antonin ROBINEAU (AAPPMA Les Fervents de la Gaule)
- → Membre du CA : Bernard VIGANT (AAPPMA Ablette Montjeannaise)
- → Membre du CA : Marylise VINCENT (AAPPMA La Brème Chalonnaise)
- → Membre du CA : Yannick MALLET (ADAPAEF élu de droit)

Le 2 avril dernier, une journée de formation des élus était organisée afin de présenter le fonctionnement de la Fédération, du réseau associatif de la pêche et des rôles à tenir auprès des différents organismes ou partenaires. Les salariés ont ainsi présenté le fonctionnement de leurs services respectifs et leurs missions durant la matinée. L'après-midi, les élus ont constitué les différentes commissions de travail, ont découvert les rôles et ont désigné des référents de secteurs par bassins versants et ont choisi les futurs représentants à la Commission Départementale Technique Pêche.

Bienvenue aux nouveaux élus et maintenant place au travail pour développer et faire évoluer la pêche de loisir dans le département durant les 5 années à venir.



De gauche à droite : Armel SALES, Thomas DESRIEUX, Yannick MALLET, Bernard BOUTEILLER, Philippe BAUDOUIN, Yves ROUVRAY, Véronique ROBILLARD, Antonin ROBINEAU, Julien TERNUS, Bernard MERLIN, Jérôme FLOT, Marylise VINCENT et Bernard VIGANT

Absents de la photo (de haut en bas) : André MARCHAND, Félix DURAND et Marc GARNIER

Police de la pêche

Réunion annuelle des gardes-pêche particuliers

Chaque année, la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique organise une journée annuelle réunissant son réseau de gardes-pêche particuliers (GPP).

Impactée les deux dernières années en raison du contexte sanitaire, la journée annuelle de formation des GPP s'est déroulée le samedi 19 mars dernier au siège de la Fédération à Brissac-Quincé. Pour 2022, la session a été divisée en deux demi-journées afin de limiter le nombre de participants en petits groupes.

Ce fut l'occasion de faire un bilan de l'année 2021, d'exposer des cas concrets de contrôles rencontrés, d'échanger, partager un moment entre eux et de préparer la nouvelle saison de pêche 2022.

Après ce temps en salle, des cas pratiques de mise en situation de contrôle ont été proposés à la demande du réseau de gardes-pêche. Ils ont permis d'aborder la posture et la manière d'effectuer les contrôles et revoir certains aspects réglementaires.

QUELQUES CHIFFRES 2021 SUR LES ACTIONS DE CONTRÔLE:

- → 7 856 pêcheurs contrôlés (augmentation de 31%)
- ightarrow 173 procès verbaux dressés (augmentation de 57%)
- ightarrow Principaux motifs des procès-verbaux : pêche sans carte, pêche en réserve, pêche avec un nombre de lignes supérieur à la limite autorisée et pêche pendant les heures d'interdiction.



Les animations pêche et nature continuent durant le mois de mai...



Dans le cadre de la manifestation régionale Pays de la Loire Grandeur Nature, la Région propose la mise en place d'un programme d'animations mettant en valeur la biodiversité ligérienne, sa beauté et sa fragilité. Ce programme est réalisé par des structures qui font la promotion de la biodiversité et de l'éducation à l'environnement

leur quotidien, auguel la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'associe.

Durant tout le mois de mai, voici les animations qui seront proposées pour le grand public :

- → Mercredi 4 mai (14h-17h) «Je pêche mon premier brochet» à la Maison Pêche Nature à Brissac-Quincé - 15€ par personne -Réservations au 02 41 78 26 21.
- ightarrow Mercredi 4 mai (14h-16h) «A la découverte des poissons de nos

rivières et de nos étangs» à la Maison Pêche Nature à Brissac-Quincé - 7 € par personne - Réservations au 02 41 78 26 21.

- ightarrow Mercredi 18 mai (9h30-12h) « A la découverte $\overline{ ext{des libellules}}$ « $\overline{ ext{a}}$ l'étang de Joreau à Gennes - 7 € par personne - Réservations au 02 41 87 57 09.
- ightarrow Mercredi 25 mai (14h30-17h) « Je découvre la pêche au coup « à la boire de la Rompure à Drain - 8 € par personne - Réservations au 02 41 87 57 09.
- → Mercredi 25 mai (14h30-17h) « Grand jeu enquête policière nature « à la boire de la Rompure à Drain - 7 € par personne -Réservations au 02 41 87 57 09.

Les inscriptions ont déjà commencé et vous pouvez dès à présent réserver par téléphone.

Développement

Ouverture de la pêche sur le plan d'eau Sol de Loire à Montjean sur Loire

Grâce à un travail de collaboration entre l'AAPPMA l'Ablette Montjeannaise, la nouvelle commune de Mauges sur Loire et la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, un nouveau plan d'eau à Montjean sur Loire sera accessible avec une carte de pêche. Il est situé en rive droite en aval du pont de Montjean (premier plan d'eau qui longe la route pour y accéder, le second plan d'eau étant privé).

Ancienne sablière superficie de 22 hectares, ce site est classé dans la zone Natura 2000 et est classé **Espace Naturel Sensible** (ENS) par le département qui y mène une politique de préservation et de valorisation du patrimoine naturel. Des préconisations pour pratique de la pêche ont donc été mises en place afin de préserver la biodiversité.



Un linéaire de 700 mètres (coté Loire) offrant une vingtaine de postes

de pêche depuis la berge. L'ensemble du plan d'eau n'est donc pas accessible à la pêche. La pêche en bateau ou en float tube est interdite sur le site.

Dans le cadre de la convention signée, les pêcheurs sont tenus de respecter certaines conditions :

- ightarrow 4 lignes montées sur cannes maximum autorisées par pêcheur. Pêche autorisée uniquement du bord sur les postes de pêche matérialisés.
- → Pêche autorisée durant les périodes suivantes : du 1er janvier au dernier dimanche de janvier et du dernier samedi d'avril au 31 décembre (tous modes de pêche concernés).
- ightarrow Utilisation raisonnée d'amorçages naturels uniquement (oeufs frais interdits).
- \rightarrow Pêche de nuit interdite.
- \rightarrow Pas d'introduction de poissons dans le plan d'eau.
- \rightarrow Fiche de capture à compléter et à donner à l'AAPPMA. Pour la récupérer, scanner le QR code sur les panneaux informatifs.

Des panneaux informatifs vont être posés afin d'informer les pêcheurs sur la réglementation de la pêche. Le respect de la réglementation et le civisme sont importants (en dépend la pérennité de la pratique).

Manifestation

Dimanche 12 juin 2022 à Bouchemaine - Journée Nature Junior

La Fédération Départementale des chasseurs de Maine-et-Loire et la Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique renouvellent leur partenariat pour l'organisation d'une nouvelle édition de la Journée Nature Junior après le succès des dernières éditions. Elle se déroulera le dimanche 12 juin 2022. Elle propose au cours de la journée des activités nature et pêche sur un site classé en Réserve Naturelle.

Cette manifestation se tiendra sur le site de la Fédération des Chasseurs de Maine-et-Loire - lieu-dit Les Basses Brosses sur la commune de Bouchemaine. Regroupant des bénévoles et des salariés des réseaux associatifs de la chasse et la pêche, ils proposeront des activités pour les familles durant toute la journée (de 10h à 17h).

Il sera donc possible de venir pêcher au coup ou aux leurres, de faire des balades en poney, de découvrir les petites bêtes de la mare, d'apprendre à fabriquer des sifflets, des bâtons de marche ou d'étoiles, de s'essayer au tir à l'arc, à la sarbacane ou au lance-pierres, de faire une balade à la découverte des traces d'animaux, ... ou de participer à plein d'autres activités nature.



L'ensemble des activités proposées sont gratuites. Un espace restauration et bar sera proposé sur le site, permettant de rester une journée complète sur le site pour les familles qui le souhaitent. Retrouvez prochainement le programme complet sur www.fedepeche49.fr.

Calendrier des manifestations / concours de pêche 2022

Comme chaque année, la Fédération et son réseau d'associations de pêche agréées organisent des manifestations pour la promotion de notre loisir sur l'ensemble du département. Retrouvez le calendrier des dates connues à ce jour :

15 mai : Concours de pêche au coup (sans moulinet) à caractère familial sur les bords de Loire à Saint Georges sur Loire (cale du Grand Bras). Plus d'informations en contactant l'association par mail : claude.heckendorn@wanadoo.fr (AAPPMA La Brème Chalonnaise)

4-5 juin: Sensas Cachalots Master International d'Angers - marathon feeder sur les bords de Maine à Angers - Plus d'informations au 06 83 27 59 28 ou 06 74 74 63 56 (Comité Départemental de Pêche Sportive au Coup).

5 juin : Rives d'Eté à Andard - spectacles et activités pêche et nature sur l'Espace Naturel Sensible sur les bords de l'Authion - Plus d'informations au 02 41 57 47 77 (Mairie d'Andard).

11 juin : Challenge de pêche au coup moins de 18 ans à l'étang du Pâtis à Beaupréau - Plus d'informations au 06 51 53 86 69 (AAPPMA La Gaule Belloprataine)

12 juin : Journée Nature Junior sur le site de la Fédération Départementale des Chasseurs de Maine-et-Loire à Bouchemaine - activités nature et pêche pour les familles - Plus d'informations au 02 41 87 57 09 (Fédération de pêche).

18-19 juin: 2^{ème} édition de l'Open Loire Carnassiers - compétition de pêche aux leurres en bateau entre Montjean sur Loire et Saint Florent le Vieil - Plus d'informations au 06 21 43 72 40 (AAPPMA Le Scion Florentais).

25-26 juin: Trophée Silure - compétition de pêche du silure en bateau à Morannes sur Sarthe - Plus d'informations au 06 44 20 95 30 (AAPPMA Ablette Morannaise-Brissarthoise).





2 juillet : Marathon en américaine - compétition de pêche au coup (grande canne, anglaise, feeder et bolognaise) - lieu-dit les Orgeries à Etriché - Plus d'informations au 06 14 57 37 77 (AAPPMA Les Brochets de la Sarthe).

23-24 juillet: Trophée Loire Silure - compétition de pêche du silure à Gennes - Plus d'informations au 06 82 10 15 59 (AAPPMA Les Fervents de la Gaule).

27 août : 5ème édition de l'Open Carnassiers - compétition de pêche aux leurres en bateau à Cheffes sur Sarthe - Plus d'informations au 06 14 84 22 23 (AAPPMA Les Brochets de la Sarthe).

3-4 septembre: concours de pêche en float et kayak - compétition de pêche aux leurres sur le Loir à Durtal - Plus d'informations au 06 52 83 74 72 (AAPPMA Les Boërs Durtalois).

3-4 septembre : concours de pêche - compétition de pêche aux leurres en bateau sur la Loire à Saumur - Plus d'informations au 06 87 80 92 92 (AAPPMA Le Roseau Saumurois).

10 septembre : La Maison Pêche Nature en fête - animations pêche et activités autour de la biodiversité sur le site pédagogique de la Fédération à Brissac-Quincé - Plus d'informations au 02 41 87 57 09 (Fédération de pêche).

16 au 18 septembre : Enduro carpe - compétition de pêche sur l'Evre au lieu-dit Marcillé à Beaupréau - Plus d'informations au 06 15 46 41 83 (AAPPMA La Gaule Belloprataine).



Fédération de Maine-et-Loire pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

1280 rue de la Gachetière Lieu-dit Montayer - Brissac-Quincé 49320 BRISSAC LOIRE AUBANCE



www.fedepeche49.fr



Retrouvez-nous aussi sur...





